

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 avril 2024 à 9 h 36 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Frédérique Delisle, directrice adjointe du Cabinet, et Me Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CP20240416-P1 TAXE SUR L'IMMATRICULATION

Première présentation par monsieur Mario St-Pierre et Me Christian Tanguay.

Deuxième présentation par monsieur Patrick Leclerc et monsieur Benoît Séguin de la Société de transport de l'Outaouais.

L'objectif de la présentation est de déterminer le montant de la taxe sur immatriculation à imposer à partir du $1^{\rm er}$ janvier 2025.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Présentation STO;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

RECOMMANDATION:

CP-FIN-2024-001

Le comité exécutif recommande au conseil d'imposer une taxe sur les immatriculations au montant de 60 \$/immatriculation. Cette taxe sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et elle sera indexée annuellement conformément aux dispositions qui sont incluses au projet de règlement et une reddition de compte annuelle est demandée à la STO.

Le comité exécutif recommande également au conseil d'établir un échéancier pour arriver à la taxe établie, prenant en considération l'ensemble du cadre budgétaire.

Cette recommandation est présentée sur division.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Suite à la première présentation, Madame la conseillère Olive Kamanyana demande quels sont les bénéficiaires payeurs (page 8). Monsieur Mario St-Pierre explique qu'il s'agit des critères utilisés pour faire des recommandations dans le cadre du PFLT (Plan financier à long terme), considérant que tous peuvent utiliser le transport en commun. Madame Kamanyana demande si d'autres municipalités ont utilisé ce pouvoir dévolu par la Loi 39. Me Christian Tanguay explique que toutes les municipalités ont le même échéancier suivant l'adoption de la Loi en décembre dernier, pour adoption d'un règlement au plus tard le 31 mai et entente avec la SAAQ pour le 15 juin prochain. Plusieurs sont donc dans les mêmes démarches que la Ville, mais aucune confirmation reçue à ce jour. Advenant le non-respect de cet échéancier, aucune taxe ne pourrait être prélevée pour 2025.

Suivant la deuxième présentation, madame Kamanyana demande combien de Gatinois utilisent la STO. Monsieur Patrick Leclerc mentionne que les chiffres concernent le nombre de déplacements mensuels, mais qu'il n'y a pas de données isolées pour le nombre de citoyens. Madame Kamanyana mentionne que le transport en commun a été développé à la base pour répondre au besoin des gens sans véhicule. Elle demande quand la STO a fait un changement de paradigme vers la diminution de GES (gaz à effet de serre) et comment est perçue la pression pour l'achat de véhicules électriques. Elle demande aussi si la STO croit que l'audit en cours par le MTMDQ (ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec) pourrait avoir un impact sur la gestion financière de la STO. Relativement au changement de paradigme, monsieur Leclerc mentionne que l'environnement est inclus au plan stratégique de la STO depuis 2017. Le transport en commun n'est pas offert seulement pour les gens sans véhicule, que la clientèle s'est par ailleurs développée au cours des dernières années. Au niveau des voitures électriques, monsieur Leclerc mentionne que celles-ci utilisent autant l'espace urbain que les véhicules à essence, entraînant de la circulation. Quant à l'audit, monsieur Leclerc ne voit pas d'enjeu quant à une possible optimisation des services de la STO.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne que la STO souhaite informer les gens de la volonté de bonifier les services, qui aura notamment comme impact de diminuer la circulation sur les routes. Il mentionne que la recommandation à 90,00 \$ vient du conseil d'administration de la STO, qui souhaite faire sa part pour l'environnement. La Ville de Gatineau est l'une des villes qui veut bénéficier de la présente mesure, pour améliorer l'offre de service du transport en commun. Il souligne encore une fois l'impact sur l'environnement et la population à long terme. Monsieur Blondin mentionne que Montréal a identifié un montant à 59,00 \$, mais que cette ville a eu l'opportunité d'imposer une telle taxe indexée depuis 2011.

Monsieur le conseiller Mario Aubé comprend les informations présentées par la STO, mais il se questionne sur les gens qui devront payer le 90,00 \$. Il se demande s'il appartient seulement aux propriétaires de véhicules gatinois, à tous les Gatinois ou à tous les Québécois de payer la facture. Il se questionne sur la cible et mentionne que Québec devrait prendre ses responsabilités dans un cadre de plan climat provincial. Monsieur Aubé demande aussi quelles pourraient être les améliorations à court terme, considérant les enjeux de transport dans les extrémités de la Ville. Il demande finalement dans quel échéancier l'apport modal sera réalisé vs gens qui voudraient vendre leur deuxième véhicule. Monsieur Leclerc revient sur la mesure d'écofiscalité vs cible (conducteurs) et la volonté de modifier les habitudes. D'autres mesures pourraient en effet être envisagées provincialement, mentionnant qu'il faut toutefois faire des modifications sur les enjeux pour lesquels on souhaite des impacts. Il fournit des informations sur le financement souhaité de la part du gouvernement du Québec. Pour l'amélioration du service, monsieur Leclerc revient sur la bonification des lignes 100 et 200 et un suivi est souhaité dès janvier prochain. Il serait également souhaité de revoir le transport à la demande dans certains secteurs pour l'automne, de même que la revue de la desserte, selon les orientations financières du conseil. En ce qui a trait à l'apport modal, un échéancier de cinq à dix ans sera requis et des objectifs plus précis devront être identifiés.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souligne l'inclusion du plan climat de la Ville dans l'analyse réalisée par la STO. Monsieur Leclerc confirme par ailleurs que toutes les sociétés de transport font présentement la même réflexion, dans l'attente qu'un montant soit fixé. Monsieur Bureau souhaite confirmer que le 90,00 \$ serait applicable à partir du 1^{er} janvier 2025. Monsieur Bureau demande par ailleurs si des chauffeurs pourraient être embauchés à temps partiel (retraités) et des explications sont données par monsieur Leclerc vs contrats de travail en vigueur. Monsieur Bureau demande si l'acquisition de véhicules électriques est visée par la STO pour réduire les gaz à effet de serre et des précisions sont présentées par monsieur Leclerc sur la volonté d'électrification.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne que Gatineau pourra orienter les autres villes en termes de mesures d'écofiscalité. Quant aux questionnements relatifs aux cibles, il mentionne que différents éléments pourraient être envisagés. Il revient toutefois sur la recommandation du comité exécutif, acceptée par le conseil municipal quant au mandat pour l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation. Les paramètres relatifs à cette taxe appartiennent à la Ville et non à la STO. Il souhaite que la Ville ait l'ambition de se doter d'un transport en commun de qualité, en adoptant un règlement sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Monsieur le conseiller Jean Lessard souhaite savoir quelles sont les démarches en cours vs véhicules immatriculés en Ontario. Il demande également si le tarif de la STO pour les non-citoyens est le même pour les non-résidents, qui ne seront pas appelés à payer le 90,00 \$. Il demande si la possibilité de prévoir des tarifs plus élevés pour les non-résidents pourrait être évaluée. Monsieur Lessard souhaite aussi savoir si les services coupés dans les dernières années pourront être rétablis, si le transport à la demande pourra être élargi et souligne que certains secteurs ne sont pas desservis par la STO. Pour les citoyens hors territoire, monsieur Leclerc mentionne que la clientèle est minime et que le pouvoir de taxation ne s'applique que sur le territoire de la Ville. Il souligne aussi les ententes entre transporteurs pour favoriser la mobilité durable. Monsieur Leclerc mentionne que la STO travaille effectivement à rétablir les lignes coupées et que pour le volet transport à la demande en milieu rural, il souligne qu'il y a une grande couverture du territoire et qu'une bonification est souhaitée. Relativement aux immatriculations de l'Ontario, monsieur Blondin confirme que des travaux sont en cours pour avoir une escouade spéciale à cet effet, mais que les frais ne devront pas être entièrement à la Ville.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande quels sont les revenus additionnels envisagés par la STO avec l'application de cette nouvelle mesure et si la contribution de la Ville sera toujours requise annuellement. Au niveau des surplus, monsieur Leclerc explique à quelles fins pouvaient être utilisés les surplus (projets spécifiques et non-opérations courantes) et que la STO ne pouvait prévoir les impacts de la COVID. Pour chaque point de pourcentage que la STO ira chercher, on parle d'une augmentation de 320 000 \$. Monsieur Leclerc donne par ailleurs des précisions sur la contribution de la Ville et mentionne que le gouvernement s'oriente vers une augmentation de cette contribution de 4 %.

Monsieur le maire Daniel Champagne confirme que des outils supplémentaires ont été demandés, dans un souci environnemental, mais souligne le désengagement du gouvernement. Monsieur le maire mentionne que le montant de 60,00 \$ pour combler le déficit structurel est le minimum requis. Il souligne qu'actuellement, des gens n'ont pas le choix d'avoir un deuxième véhicule. Monsieur le maire croit qu'un menu spécifique doit être disponible en ce qui a trait à la bonification des services (impact réel sur les revenus, sur le plan climat, sur la réduction des GES...). Il demande quels seraient les services offerts avec le 30,00 \$ supplémentaire et souligne que des informations sont manquantes pour permettre une prise de décision éclairée. Monsieur le maire demande s'il ne serait pas plus stratégique d'attaquer le déficit structurel, sachant que le plan quinquennal s'en vient pour permettre une meilleure analyse de la bonification requise. Sur le volet du menu à la carte, monsieur Leclerc mentionne que des informations sont disponibles pour les différentes bonifications présentées, avec explications, lesquelles ont été présentées au conseil d'administration de la STO. Concernant la reddition de comptes, celle-ci est mensuelle pour la Ville et des ajustements pourront être apportés selon les besoins du conseil. Quant aux enjeux d'avoir un deuxième véhicule, monsieur Leclerc mentionne qu'il y a différentes options et que des choix doivent être faits.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que la proposition présentée est impopulaire auprès des citoyens de son secteur. Il explique par ailleurs qu'au Japon, certains employeurs paient le transport en commun et demande s'il y a des programmes existants à cet effet entre la STO et le gouvernement fédéral, principal employeur de la région. Monsieur Duggan souhaite confirmer si le montant devra être approuvé lors de l'étude budgétaire et se demande pourquoi les propriétaires devront subventionner le transport en commun. Quant aux programmes disponibles avec les employeurs, des explications sont données par monsieur Leclerc. Il fournit par ailleurs des informations sur la volonté d'aller vers un transfert modal vs payeurs. Monsieur le conseiller Steven Boivin fournit des informations sur l'avis de motion et le projet de règlement qui seront présentées à la séance de ce jour.

Relativement aux redditions de compte demandées par monsieur le maire, monsieur Blondin mentionne que celles-ci seront assez courtes si un montant de 60,00 \$ seulement est convenu (couverture du déficit seulement). Un 30,00 \$ supplémentaire permettra une plus grande reddition, afin de présenter la bonification des services.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite avoir des informations sur l'entente intervenue avec Transcollines. Il demande également si des pressions ont été faites par les transporteurs depuis le transfert de certaines responsabilités du gouvernement aux municipalités. Monsieur Girouard se questionne aussi sur la capacité de payer des citoyens. Monsieur Blondin confirme que des pressions sont réalisées par l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) pour obtenir plus de financement. Si une taxe sur l'immatriculation est acceptée, il n'y aura pas d'impact sur les taxes municipales ni sur le prix des loyers. Monsieur Leclerc mentionne par ailleurs qu'il y a une réciprocité avec Transcollines et qu'il s'agit d'une entente de services, avec explications.

Monsieur le maire revient sur le 60,00 \$, mentionnant que celui-ci est requis pour maintenir les services actuels. Le transport en commun est un service essentiel. La reddition de compte pourra être courte, mais il ne fait pas oublier que 10 % du budget de la Ville est dédié à la STO.

Monsieur Boivin souligne que la prémisse de base est qu'il manque 10 M\$ (déficit structurel) pour maintenir le service actuel et que toutes les sociétés ont un tel déficit. Il croit également que le 60,00 \$ est le minimum requis et qu'il faut se questionner sur la bonification souhaitée : réponse à l'utilisateur du transport en commun, aux conducteurs pris dans la circulation et à l'environnement. Monsieur Boivin revient sur les bonifications présentées. Il demande qui d'autres, que les payeurs de taxes devront continuer. Il croit que ça devrait être le gouvernement provincial, mais qu'il y a une opportunité actuellement.

Madame Kamanyana demande si les progrès vs objectifs du plan climat sont disponibles en ce qui a trait à la réduction des GES. Elle mentionne avoir une préoccupation à l'égard des familles travaillant sur des quarts de travail, pour lesquelles l'utilisation du transport en commun est possiblement plus difficile. Monsieur Leclerc fournit des informations relativement aux actions mises en place depuis 2021 vs environnement et capacité financière disponible. Il explique aussi quels sont les objectifs de la STO pour la réduction des GES. Monsieur Blondin ajoute que le service Communauto a été ajouté.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc est en accord avec monsieur le maire concernant la teneur du débat (30,00 \$) vs mandat donné au conseil : équilibration du budget de la STO ou bonification du service. En ce qui a trait à l'information disponible, il fait un parallèle avec l'augmentation du tarif pour l'arrosage. Il croit que la recommandation respecte la position du conseil et mentionne avoir toutes les informations nécessaires pour la prise d'une décision (30,00 \$).

Monsieur Aubé mentionne que le montant de 60,00 \$ indiqué à la recommandation du comité exécutif visait à permettre les discussions, que cette recommandation était divisée. Il revient donc au conseil de déterminer le montant, mais se questionne sur le processus vs équité. Si des améliorations sont souhaitées, le montant de 60,00 \$ ne permettra que de régler le déficit structurel. Il souhaitait une taxe sur l'immatriculation de 30,00 \$, pour permettre la bonification, et que le 60,00 \$ pour déficit devrait être discuté lors des travaux budgétaires pour avoir une meilleure équité en ce qui a trait aux payeurs.

À la demande de monsieur Boivin, monsieur Aubé fait la lecture de la recommandation du comité exécutif, présentée sur division.

Monsieur Blondin souhaite proposer un amendement à 90,00 \$, avec indexation annuelle. L'amendement est appuyé par monsieur Leclerc.

Monsieur le conseiller Steve Moran prend la parole, avant le vote sur l'amendement. Il mentionne qu'il y a un consensus sur l'amélioration souhaitée du transport en commun. Il croit que si le transport modal est augmenté, le déficit de la STO sera réduit, donc possible contribution réduite de la Ville. Monsieur Moran mentionne également que le dossier des immatriculations de l'Ontario doit être traité. Il revient toutefois sur les gens qui devraient payer le montant de 90,00 \$, avec explications et croit que le service pourrait être amélioré autrement qu'avec ce montant.

Monsieur le maire mentionne que la vulnérabilité du budget municipal doit être au cœur des présentes discussions et que l'analyse doit être réalisée sur la base du nouvel outil disponible (taxe sur l'immatriculation). Il faut donc bien comprendre ce que les nouvelles améliorations de service permettront, ajoutant que la situation financière de la Ville est aussi précaire.

Madame Kamanyana mentionne que tous sont d'accord sur le déficit qui doit être épongé, que ce soit par une réduction de service, via le budget de la Ville ou par la mesure d'écofiscalité. Si aucune décision n'est prise au 31 mai, le dossier devra être reporté en 2026. Elle croit que la décision demandée est trop rapide actuellement et croit que les élus doivent prendre leur temps en raison de l'impact sur les citoyens. Elle mentionne qu'elle va s'abstenir de toute décision sur la taxe sur l'immatriculation.

Monsieur Bureau demande si une décision révisée/indexée pourrait être prise pour 2026, ce qui est confirmé par Me Tanguay, avec explications sur les échéanciers.

Le vote est demandé par monsieur Boivin. L'amendement est rejeté.

POUR	CONTRE	ABSENTE
M ^{me} Caroline Murray	M. le maire Daniel Champagne	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Anik Des Marais	M. Gilles Chagnon	
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Bettyna Bélizaire	
M. Denis Girouard	M. Steve Moran	
M. Edmond Leclerc	M. Marc Bureau	
M. Steven Boivin	M ^{me} Isabelle N. Miron	
	M. Louis Sabourin	
	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	
	M. Mike Duggan	
	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
	M. Jean Lessard	
	M. Mario Aubé	

Un amendement à la proposition initiale est proposé par madame la conseillère Caroline Murray, appuyé par monsieur le maire. Lecture de l'amendement est faite par madame Murray, ainsi que l'octroi d'un mandat à l'administration qui sera présenté par le biais d'une autre résolution. Monsieur le maire accepte d'être appuyeur, conditionnellement à ce que la bonification ne soit pas prise à même les budgets de la Ville (aucune augmentation de la taxe foncière). Monsieur Bureau sera donc l'appuyeur puisqu'il ne peut y avoir de confirmation à cet effet.

Amendement:

Le conseil recommande d'imposer une taxe sur les immatriculations au montant de 60,00 \$/immatriculation. Cette taxe sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, puis 90,00 \$ à compter du 1^{er} janvier 2026 et. Elle sera indexée annuellement conformément aux dispositions qui sont incluses au projet de règlement et une reddition de compte annuelle est demandée à la STO.

Avec mandat aux services:

Le conseil demande aux services municipaux de proposer des avenues pour financer la hausse du niveau de services de la STO dès 2025 à hauteur de (6 %) 5 M\$ afin que le conseil municipal puisse statuer à sa rencontre de juin.

Finalement, le conseil demande aux services municipaux de proposer une stratégie d'intervention spécifique afin de s'attaquer au problème des résidents gatinois conservant leurs véhicules immatriculés en Ontario.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h.

Reprise du comité plénier public à 12 h 22.

Amendement modifié, proposé par madame Murray et appuyé par monsieur le maire :

Le conseil recommande d'imposer une taxe sur les immatriculations au montant de 60,00 \$/immatriculation. Cette taxe sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, puis 90,00 \$ indexé à partir du 1^{er} janvier 2026 et pour les années subséquentes. Elle sera indexée annuellement conformément aux dispositions qui sont incluses au projet de règlement et une reddition de compte annuelle est demandée à la STO.

Le vote sur l'amendement de madame Murray est demandé par monsieur Duggan. L'amendement est accepté.

CONTRE	ABSENTE
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Olive Kamanyana
M. Mike Duggan	TVI OHVE Hamanyana
M. Jean Lessard	
M. Mario Aubé	
	M. Jean Lessard

Madame Murray présentera une autre demande en ce qui a trait à un mandat à octroyer à l'administration à l'occasion du caucus préparatoire de ce jour.

Fin du comité plénier public à 12 h 27.